

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1097
4 mars 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 4 mars 2008, à 15 h 5

Président: M. Ahmet ÜZÜMCÜ (Turquie)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1097^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Cet après-midi, la Conférence du désarmement écoutera les Vice-Ministres des affaires étrangères de la Turquie, du Japon et de l'Ukraine. Tout d'abord, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Rafet Akgünay, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie. Excellence, vous avez la parole.

M. AKGÜNAY (Turquie) (parle en anglais): C'est pour moi un immense plaisir que de prendre la parole devant la Conférence du désarmement au moment où la Turquie en exerce la présidence.

Nous vivons dans un monde dont la sécurité est devenue indivisible. Nous bénéficions tous d'un environnement sûr, et nous souffrons tous en son absence. D'un autre côté, nul ne peut prétendre que plus d'armes nous apporteraient plus de sécurité, et tel est précisément la vertu du désarmement.

Nous devons donc forger un consensus sur les mesures propres à nous permettre de faire face aux menaces communes. Notre capacité à répondre efficacement à celles d'entre elles qui pèsent le plus sur la paix et la sécurité internationales dépend dans une large mesure de la façon dont nous saurons exploiter au mieux les instances multilatérales telles que la Conférence du désarmement. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, la Conférence joue un rôle central dans les efforts que nous menons ensemble pour léguer un monde plus sûr aux générations à venir.

Les réalisations passées témoignent du savoir-faire, des connaissances et de la sagesse qui n'ont cessé de marquer de leur empreinte cette salle historique de la Société des Nations. Le temps est venu de donner une nouvelle impulsion à cet immense potentiel. Il y a de nombreuses raisons d'être optimistes. Un élan formidable a été créé, et le désir de ne pas le perdre est de plus en plus fort. Il est urgent de parvenir à un programme de travail. Aujourd'hui, je réaffirme l'engagement sans équivoque d'Ankara et notre détermination à débloquer la situation.

J'aimerais à présent m'arrêter plus longuement sur différents points de notre ordre du jour et les examiner selon notre perspective nationale.

Située au cœur d'une région particulièrement sensible en ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive, la Turquie observe avec vigilance l'évolution de la situation dans ce domaine et participe activement aux efforts collectifs menés pour élaborer des mesures propres à inverser cette inquiétante tendance.

La politique de défense turque exclut la production et l'emploi des armes de destruction massive quelles qu'elles soient. Nous sommes favorables à un désarmement mondial général et appuyons tous les efforts destinés à assurer la sécurité internationale par la limitation des armements, la non-prolifération et le désarmement multilatéraux. La Turquie est partie à tous les instruments internationaux de non-prolifération et à tous les mécanismes de contrôle des exportations, dont elle souhaite l'universalisation, la mise en œuvre effective et le renforcement.

(M. Akgünay, Turquie)

S'agissant de la question nucléaire, la Turquie considère le Traité de non-prolifération comme le fondement du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous sommes pleinement attachés à la mise en œuvre du TNP et de ses trois piliers mutuellement complémentaires que sont la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'intégrité et la crédibilité du régime institué par le TNP requièrent un engagement renouvelé et un traitement équitable de ces trois piliers. Nous continuerons à promouvoir les mesures essentielles à la viabilité à long terme du TNP. Ces mesures comprennent, notamment, l'universalisation du Traité, le renforcement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le renforcement des mécanismes de contrôle des exportations et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En conséquence, la Turquie s'attache à respecter pleinement le TNP, les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels. Nous considérons les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels comme l'actuelle norme de vérification utilisée par l'AIEA. Nous continuerons à œuvrer activement pour le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Nous nous félicitons de la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis, éléments indispensables au régime institué par le TNP. Nous appuyons la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs effectivement vérifiable au Moyen-Orient, et encourageons tous les efforts orientés vers l'élaboration d'une compréhension commune de ce projet au niveau régional, avec la participation de toutes les parties concernées.

Nous pensons que la Conférence du désarmement a un rôle majeur à jouer sur les questions nucléaires. La Turquie est encouragée par les discussions de fond actuellement en cours et souhaite que cet élan soit prolongé. Nous n'épargnerons aucun effort pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre en 2008 son rôle de négociation sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles avec, en parallèle, des avancées sur les garanties négatives de sécurité, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette instance a été en mesure de conclure le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui constitue une des composantes indispensables du régime institué par le TNP, et il peut mettre au point de futurs instruments dans ce domaine.

S'agissant des autres types d'armes de destruction massive, nous considérons la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines comme les deux autres piliers du système mondial d'interdiction des armes de destruction massive. Nous devons maintenir nos efforts pour promouvoir leur universalisation et leur mise en œuvre effective.

S'agissant de la question non moins inquiétante des vecteurs d'armes de destruction massive, la Turquie est préoccupée par l'augmentation progressive de la portée et de la précision des missiles balistiques. Dans ce contexte, nous accordons une grande valeur au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, qui constitue une étape concrète vers l'adoption d'un cadre juridique internationalement accepté dans ce domaine. Nous souhaitons son universalisation.

(M. Akgünay, Turquie)

Inutile de dire que l'utilisation de l'espace et la recherche spatiale doivent être exclusivement réservées à des fins pacifiques. Nous encourageons par conséquent toutes les opinions et toutes les propositions visant à renforcer le cadre juridique international existant dans le but de prévenir une course aux armements dans l'espace.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs devient de plus en plus préoccupante dans le contexte du terrorisme. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes, car il constitue un crime contre l'humanité et ne saurait être justifié sous aucun prétexte, et nous devons rester vigilants face au risque de voir des terroristes se procurer des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous sommes donc déterminés à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris contre les actes abjects perpétrés à l'aide de matières nucléaires et radioactives.

S'agissant des armes classiques, nous considérons que leur prolifération constitue un sujet de préoccupation au niveau mondial. L'accumulation excessive et la prolifération incontrôlée d'armes légères représentent une menace importante pour la paix et la sécurité, mais aussi pour le développement social et économique de bien des pays. Il existe par ailleurs un lien étroit entre le commerce illicite de ces armes et le terrorisme. La Turquie continuera de contribuer activement à tous les efforts entrepris dans le cadre des Nations Unies et ailleurs pour promouvoir la coopération internationale et la création de normes et de règles efficaces, dans le but de combattre et éradiquer le commerce des armes légères sous tous ses aspects. Elle demeure engagée en faveur de la mise en œuvre effective et de la consolidation du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce des armes légères.

Consciente des effets néfastes des armes légères sur la paix dans le monde, la Turquie continuera à appuyer la conclusion d'un traité sur le commerce des armes classiques destiné à mettre un terme au commerce anarchique et incontrôlé de ces armes dans le monde et à établir des normes communes en la matière.

La prolifération et l'emploi non autorisé de systèmes portatifs de défense aérienne sont un autre grave sujet de préoccupation. La Turquie estime que la communauté internationale doit agir avec détermination pour améliorer la sécurité des stocks et renforcer le contrôle des exportations dans les pays qui importent et fabriquent de tels systèmes. C'est dans cet esprit qu'elle s'est portée coauteur de la résolution consacrée à cette question, adoptée par la Première Commission.

S'agissant des armes frappant sans discrimination ou qui infligent des traumatismes excessifs, j'aimerais souligner rapidement notre volonté de mettre fin aux souffrances excessives causées par ces armes. C'est dans le but de parvenir à cet objectif que la Turquie a adhéré à la Convention sur les mines et à la Convention sur certaines armes classiques. Nous jouons par ailleurs un rôle actif dans les efforts internationaux destinés à limiter les souffrances engendrées par l'emploi systématique de munitions en grappe, et nous participons donc aux travaux menés dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques et dans le cadre du processus d'Oslo. Ces mesures s'inscrivent pleinement dans l'engagement de la Turquie à la limitation des armements et au désarmement en général, et à l'interdiction ou à la limitation des armes susceptibles d'engendrer des souffrances superflues en particulier.

(M. Akgünay, Turquie)

Ma déclaration serait incomplète si j'omettais de mentionner notre appui au système du Registre des armes classiques des Nations Unies. Ce mécanisme complète utilement nos travaux dans ce domaine.

En conclusion, j'aimerais vous rappeler les dernières observations prononcées par votre Président à l'issue de sa déclaration liminaire, il y a deux semaines. L'Ambassadeur Üzümcü a estimé que la volonté politique représentait l'épée capable de trancher le nœud gordien auquel vous devez faire face. La pleine exploitation du potentiel de la Conférence du désarmement sera non seulement bénéfique pour la limitation des armements et le désarmement, mais aussi porteuses de nouvelles perspectives pour le multilatéralisme.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie, au nom de la Conférence, le Vice-Ministre, M. Akgünay, de sa déclaration, dans laquelle il a fait un tour d'horizon des différents aspects du désarmement et des priorités de la Turquie, et des paroles d'encouragement qu'il a adressées à la Conférence. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Vice-Ministre des affaires étrangères.

La séance est levée à 15 h 20; elle est reprise à 15 h 25.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Au nom de la Conférence et en mon nom personnel, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. Yasuhide Nakayama, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon. Excellence, vous avez la parole.

M. NAKAYAMA (Japon) (parle en anglais): J'ai l'immense plaisir de prendre la parole au nom du Japon devant la Conférence du désarmement. Je crois qu'il sied particulièrement à mon pays de parler de paix, lui qui a subi les dévastations provoquées par les bombes atomiques de Hiroshima et Nagasaki et qui n'a engagé aucune bataille avec aucun pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le Japon connaît le sens de la paix au travers des leçons de sa propre histoire. Que ce soit au Japon même ou à l'étranger, le Cabinet Fakuda a exprimé la volonté du Japon de contribuer à l'action de la communauté internationale en tant que «promoteur de la paix».

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, ce qui ne l'empêche pas d'être dans l'impasse depuis plus de dix ans. Le Japon juge cette situation particulièrement regrettable. L'année dernière, la Conférence a eu des débats de fond particulièrement importants sur tous les points de son ordre du jour, particulièrement sur les quatre questions centrales, à la suite de quoi les six présidents de 2007 ont produit la proposition L.1. Nous estimons que la proposition L.1 et les documents qui l'accompagnent représentent un compromis pragmatique. Cette proposition d'ensemble reflète objectivement la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Le Japon appelle tous les États membres à s'entendre sur le document L.1 de façon à faire sortir la Conférence de l'impasse et à lui permettre de contribuer à l'amélioration de l'environnement stratégique. Dans ce contexte, j'aimerais remercier le Secrétaire général de l'ONU des fortes paroles d'encouragement qu'il a prononcées lors de la séance inaugurale de la présente session. Il a réitéré l'appel lancé à la Conférence à aller de l'avant dans un esprit de compromis et à saisir l'occasion historique suscitée par le projet de décision présidentielle.

(M. Nakayama, Japon)

Le Japon, qui est le seul pays à avoir subi les effets destructeurs des bombes atomiques, aspire à un monde pacifique exempt d'armes nucléaires, afin de consolider la sécurité internationale. À cette fin, il est essentiel que le monde entier ait la même vision d'un «monde exempt d'armes nucléaires» et qu'il surmonte les divergences entre États possesseurs et non possesseurs d'armes nucléaires. C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année, à une écrasante majorité, la résolution intitulée «Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires». Cette résolution reprend la conviction de mon pays, à savoir que nous devons développer des mesures pratiques et concrètes de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le Japon est conscient du récent regain des discussions concernant les mesures pratiques en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Dans ce contexte, je n'insisterai jamais assez sur la nécessité pour la communauté internationale de faire face collectivement aux difficultés actuelles du régime institué par le TNP. Une de ces difficultés, particulièrement grave, tient au danger de voir des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP mettre au point clandestinement de telles armes sous le couvert du droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'universalisation du TNP est une autre de ces difficultés. Pour que la Conférence d'examen du TNP de 2010 soit un succès, le Japon espère vivement que des débats de fond nouveaux et utiles auront lieu lors de la deuxième session du Comité préparatoire. Ces discussions devront reposer sur les résultats de la première session du Comité préparatoire, présidée par l'Ambassadeur Amano, du Japon.

J'aimerais souligner la nécessité pour tous les États dotés d'armes nucléaires de respecter leur engagement ferme à appliquer l'article VI («Désarmement nucléaire»). Tout en se félicitant des efforts de désarmement nucléaire consentis par les États-Unis et la Fédération de Russie et, en particulier, de la réduction importante du stock d'armes nucléaires des États-Unis, le Japon espère qu'un nouvel arrangement viendra remplacer le Traité START. Nous appelons également les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de davantage de transparence dans le contexte de leurs efforts de désarmement nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons des récentes interventions de haut niveau au cours desquelles certains d'entre eux ont présenté leurs efforts en la matière. Par ailleurs, il nous paraît important que les États dotés d'armes nucléaires appliquent les principes d'irréversibilité et de vérifiabilité à leurs mesures de désarmement nucléaire.

L'entrée en vigueur rapide du TICE est un autre point essentiel. Sa ratification par la Colombie, en particulier, a été un élément encourageant, car le nombre de pays visés à l'annexe 2 n'ayant pas encore ratifié le Traité ne comporte désormais plus qu'un chiffre. Le Japon continuera à appeler tous les pays à ratifier le TICE, et il compte bien que le moratoire sur les essais nucléaires soit maintenu en attendant l'entrée en vigueur du TICE. Il continuera par ailleurs à participer à l'élaboration du mécanisme de vérification.

En outre, il est primordial d'ouvrir rapidement, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Un tel traité représenterait une mesure de désarmement nucléaire importante, car il fixerait un plafond à la quantité d'armes nucléaires. Les documents finaux adoptés à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 1995 et de celle de 2000 ont affirmé la nécessité d'un tel traité. En 2006 et 2007, il est apparu de plus en plus évident à la Conférence du désarmement qu'un tel traité était arrivé à maturité pour

(M. Nakayama, Japon)

l'ouverture de négociations. Le Japon en appelle à tous les pays pour que les négociations sur les matières fissiles commencent sans plus tarder. Nous demandons instamment à tous les États dotés d'armes nucléaires et aux États non parties au TNP de décréter un moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires en attendant l'entrée en vigueur d'un traité.

Le Japon fait des efforts énergiques pour promouvoir une utilisation pacifique de l'espace. Conscient de la nécessité d'empêcher une course aux armements dans ce milieu, il participe aux discussions consacrées à cette question, que ce soit à la Conférence du désarmement ou au sein d'autres instances internationales. Le 12 février dernier, S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a présenté à la Conférence du désarmement un projet de «traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace» établi conjointement par son pays et la Chine. Le Japon est prêt à examiner les diverses questions entourant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris le projet de traité.

Le Japon appuie le concept de base de garanties de sécurité négatives. Puisque de telles garanties doivent être le fait des États dotés d'armes nucléaires, nous devons parvenir à une compréhension commune entre États possesseurs et non-possesseurs de telles armes dans le but de progresser sur cette question. Les discussions consacrées aux garanties de sécurité négatives l'année dernière ont fait apparaître des divergences de vues importantes concernant la façon de résoudre ce problème. Il faut donc engager de nouvelles discussions dans le but de rapprocher les points de vue.

Cette année, le Japon exerce la présidence du G-8, et il accueillera le sommet du G-8 à Hokkaido Toyako en juillet prochain. Ce sommet sera consacré à la question de la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Japon espère que le G-8 enverra un message fort en vue du renforcement du régime international de non-prolifération.

De plus, le Japon s'apprête à accueillir cette année la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, que nous appelons CITDA. La paix étant une condition nécessaire au développement, le Japon a toujours mis un accent particulier sur la reconstruction et la restauration des pays. Le désarmement joue un rôle important dans l'instauration de la paix. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'ONU, le désarmement permet de libérer des ressources au profit du développement économique et, plus particulièrement, au profit de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, le Japon coopère avec énergie à la préservation, au rétablissement et à l'édification d'un monde pacifique, et son but est d'être un «promoteur de la paix».

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le Vice-Ministre, M. Nakayama, de son importante déclaration. Je le remercie de nous avoir exposé la position de son pays concernant les différents aspects du désarmement, ainsi que de ses paroles d'encouragement à la Conférence du désarmement. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Vice-Ministre.

La séance est suspendue à 15 h 35; elle est reprise à 15 h 40.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Permettez-moi, au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Volodymyr Handogiy, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, qui est aussi un ami de longue date. Excellence, vous avez la parole.

M. HANDOGIY (Ukraine) (parle en anglais): J'aimerais dire d'emblée que ma délégation appuie sans réserve les travaux de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement doit continuer à répondre comme il se doit aux attentes légitimes de la communauté internationale. Force est de reconnaître que certains des points de l'ordre du jour de la Conférence ont été repris par d'autres instances. Toutefois, n'oublions pas non plus que la Conférence est l'unique instance multilatérale dont dispose la communauté internationale pour négocier des accords de désarmement.

L'Ukraine espère particulièrement que la Conférence du désarmement parviendra à relever les défis de plus en plus nombreux, à adopter son programme de travail et à se saisir de l'ensemble des questions de fond qui figurent dans ledit programme. Nous devons plus que jamais réaffirmer notre attachement au multilatéralisme en tant que principe fondamental régissant les négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, dans le but de préserver et renforcer les normes universelles pertinentes et d'élargir leur champ d'application.

Dans le contexte sécuritaire du monde d'aujourd'hui, le renforcement des règles juridiques internationales et des instruments politiques propres à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, de même qu'un large éventail de questions de limitation des armements, demeurent prioritaires.

L'Ukraine demeure ouverte au dialogue, soucieuse de débloquer la situation et de permettre à la Conférence du désarmement de reprendre un travail de fond.

Les préoccupations actuelles concernant les menaces que font peser aujourd'hui sur la sécurité internationale les événements récemment survenus à travers le monde ont remis au premier plan les travaux de la Conférence du désarmement.

La déclaration prononcée par S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, lors de la séance inaugurale de la présente session de la Conférence est particulièrement éloquent à cet égard. L'Ukraine partage pleinement l'évaluation et les aspirations exprimées par le Secrétaire général, particulièrement en ce qui concerne la proposition des six Présidents de la session annuelle de 2007.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, mais aussi le terrorisme, restent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les risques et les difficultés d'aujourd'hui sont beaucoup plus variés et diversifiés qu'il y a quelques décennies, car le risque de l'emploi d'armes de destruction massive ou des matières entrant dans leur fabrication comme arme de terreur est aujourd'hui bien réel.

(M. Handogiy, Ukraine)

L'Ukraine respecte pleinement les obligations qu'elle a contractées en vertu des traités, conventions et arrangements multilatéraux internationaux pertinents, et elle considère la pleine mise en œuvre et le respect de ces instruments comme une des priorités de sa politique étrangère. Dans le même temps, nous pensons que l'efficacité des mécanismes multilatéraux existants en matière de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération a diminué au cours des dernières années écoulées.

Nous appuyons pleinement tous les efforts visant à améliorer l'efficacité du mécanisme existant de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération. Cette démarche contribuera, à n'en pas douter, à la consolidation de la paix et de la stabilité du monde.

J'aimerais également mentionner ici notre participation à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et aussi, en tant que pays bénéficiaire, à l'initiative du G-8 intitulée «Partenariat contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes». Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ces deux initiatives contribuera au renforcement de la sûreté et de la sécurité internationales.

Les armes de destruction massive produites et stockées pendant la guerre froide représentent toujours une menace sérieuse pour la sécurité du monde. L'utilisation possible des armes de destruction massive par des terroristes confère une nouvelle dimension au risque terroriste, un danger qui ne saurait être ignoré.

J'aimerais rappeler que l'Ukraine est un membre actif de tous les régimes existants de contrôle des exportations et de non-prolifération, en particulier du Régime de contrôle de la technologie des missiles, du Groupe des fournisseurs nucléaires, de l'Arrangement de Wassenaar et du Groupe d'Australie.

Nous exerçons un contrôle rigoureux sur les exportations de matériel militaire et d'articles connexes à double usage, et nous n'exportons rien de tout cela vers les zones de conflit.

Récemment, aux Nations Unies, les gouvernements du monde ont, à la majorité, franchi un premier pas vers un traité mondial sur le commerce des armes destiné à prévenir les transferts internationaux d'armes propres à alimenter les conflits et les violations des droits de l'homme.

L'Ukraine est favorable à la création de normes communes applicables au commerce international d'armes. Tout en respectant l'ensemble des obligations auxquelles elle a souscrit en vertu des traités internationaux qui régissent la question des armes classiques, l'Ukraine continue d'appeler de ses vœux la création d'une base juridique ouvrant la possibilité de prendre des mesures détaillées afférentes aux importations, aux exportations et aux transferts de ces armes.

L'Ukraine a noté avec satisfaction que, dans l'ordre du jour adopté par la Conférence pour 2008, ainsi que dans les diverses déclarations de ses membres, une attention particulière était accordée à la question de la réduction de la menace nucléaire sous la forme d'une interdiction de la production de matières fissiles.

(M. Handogiy, Ukraine)

Dans ce contexte, nous aimerions réitérer notre point de vue concernant la question des matières fissiles, qui appelle une attention particulière.

Chacun sait que l'Ukraine était autrefois détentrice du troisième plus important arsenal nucléaire au monde. Après y avoir renoncé, elle a adhéré au Traité de non-prolifération en tant que pays ne produisant pas son propre combustible nucléaire, mais utilisant la technologie nucléaire pour faire fonctionner 15 réacteurs destinés à la production d'électricité. Aujourd'hui, elle se félicite des nombreuses discussions qui ont lieu à Genève sur cette question, et salue en particulier le fait qu'aucune objection n'a été opposée au principe de l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles.

Selon nous, la négociation de ce traité doit être la première des priorités de la Conférence du désarmement.

La prolifération de techniques modernes à travers le monde et les imperfections du système juridique actuel régissant la question de la production des matières fissiles représentent une menace à la fois mondiale et régionale, notamment terroriste.

Dans ce contexte, la menace terroriste croissante et de plus en plus imprévisible et les efforts entrepris pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs occupent une place de plus en plus grande.

Nous sommes convaincus que l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires limitera considérablement le risque de voir des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, tomber aux mains de terroristes.

L'Ukraine, qui possède un potentiel important s'agissant du développement de programmes spatiaux comprenant le lancement de véhicules spatiaux, se conforme scrupuleusement aux principes pertinents du droit international en la matière. Conformément au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, l'Ukraine fait preuve de transparence dans ses activités spatiales.

Au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Ukraine a voté pour la résolution A/RES/62/20 sur la «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», qui contribue au renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique du monde.

Réaffirmant notre position sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de l'utilisation pacifique de ce milieu, nous sommes favorables à l'ouverture de discussions de fond sur ces différentes questions à la Conférence du désarmement, à Genève. En particulier, il nous semble nécessaire de déterminer en priorité les éléments suivants: directives visant à améliorer la transparence des programmes spatiaux; directives visant à développer les informations concernant les objets spatiaux en orbite; et directives concernant les règles de comportement applicables aux activités spatiales, y compris la création d'un code de conduite.

(M. Handogiy, Ukraine)

L'Ukraine se félicite des efforts conjoints faits par la Fédération de Russie et la Chine, qui ont abouti à la présentation à la Conférence du désarmement d'un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous sommes convaincus que cette initiative alimentera les discussions de fond concrètes consacrées aux questions afférentes au renforcement de la sécurité dans l'espace.

L'année 2008 offre à l'Ukraine comme aux autres pays l'occasion de réaffirmer leur attachement traditionnel au désarmement, à la limitation des armements et à la non-prolifération nucléaire.

En effet, c'est pour l'Ukraine un grand honneur en même temps qu'une grande responsabilité d'exercer une des six présidences de l'année 2008, mais aussi de présider la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération de 2010, qui se tiendra prochainement à Genève.

Nous pensons que le formidable potentiel de la Conférence du désarmement doit être mobilisé dès que possible pour permettre à la communauté internationale d'apporter en temps voulu une réponse efficace face aux menaces qui pèsent sur le monde.

L'Ukraine a noté avec satisfaction que les efforts conjoints entrepris en 2006 et, surtout, reconduits en 2007, ont permis aux six Présidents de la Conférence de soumettre à celle-ci comme programme de travail le document L.1, qui a par la suite été complété par les documents CRP.5 et CRP.6.

Aujourd'hui, l'Ukraine est prête à commencer à mettre en œuvre ce programme de travail, et pense qu'une décision acceptable par tous les membres de la Conférence du désarmement pourrait être approuvée d'ici la fin de la session annuelle de 2008.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je tiens à vous remercier, Monsieur le Vice-Ministre, de votre importante allocution et des paroles d'encouragement que vous avez adressées à la Conférence du désarmement. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Premier Vice-Ministre de l'Ukraine.

La séance est suspendue à 15 h 55; elle est reprise à 15 h 57.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux pour aujourd'hui sont donc terminés.

La prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu demain, mercredi 5 mars, à midi.

La séance est levée à 16 heures.
